

CONTREBANDE DES PRODUITS PETROLIERS EN CONTEXTE DE CRISE AU CAMEROUN : CAS DE LA VILLE DE BAMENDA

Emile Sédar BOKALLI

Chargé de cours, Université d'Ebolowa (Cameroun)

sedarbokalli@yahoo.fr ; nassonemilbokalli@gmail.com

Résumé

Le développement de la contrebande des hydrocarbures à Bamenda, l'une des principales villes des régions anglophones du Cameroun amène à questionner le fonctionnement de l'Etat dans les zones en crise. Malgré l'existence des ressources textuelles et institutionnelles régulant le secteur pétrolier, l'Etat ne parvient toujours pas à avoir un contrôle absolu sur l'ensemble des activités menées sur cette partie de son territoire. Cette étude cherche à mettre en lumière les enjeux de cette pratique illicite et examine la dynamique des moyens de l'Etat pour y mettre fin, d'autant plus que cette pratique de défiance normative et/ou institutionnelle de la part des citoyens est aussi entretenue par certains agents des services de l'Etat lui-même, pour satisfaire leurs intérêts égoïstes. L'enquête de terrain, l'observation participative et les entretiens menés entre Mars 2017 et février 2021 dans les trois arrondissements de la ville de Bamenda, notamment Bamenda 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} ont permis de mettre en évidence le fait que la contrebande est un construit de défiance qui s'enrichit de la crise afin de mieux contester la souveraineté de l'Etat. Pour endiguer cette véritable « pratique institutionnelle » de l'informalité, l'Etat doit s'assurer de mettre en dialogue les « intérêts », les « idées », les « institutions » et les « valeurs » en vue du respect de son autorité et du contrôle des finances publiques, soit en refusant catégoriquement, soit en l'acceptant définitivement comme faisant partie de ses institutions.

Mots clés : *Contrôle, Contrebande, Crise anglophone*

Abstract

With the ongoing crisis, smuggling of petroleum products has been increasing in Bamenda, one of the major towns in the Anglophone regions of Cameroon. This brings in the issue of how the State functions in these areas

as the existing textual and institutional instruments regulating the petroleum sector still not enable the State to have total control in this part of the national territory. This paper attempts to showcase the stakes of such an illicit practice and scrutinize which mechanisms the State uses to end up the smuggling, especially as citizens see it as a way to reject the State authority over 'their town' including some State agents that seize the opportunity to serve their own interests. Based on a survey, observations and interviews carried out from March 2017 to February 2021 in Bamenda 1, 2 and 3 subdivisions, the study reveals that smuggling is a defeating practice deeply grounded in the crisis to better reject the State sovereignty. To put an end to this informal 'institutional practice', the State needs to correlate 'interests', 'arguments', 'institutions' and 'values' aimed at reinforcing her authority and the control of public finances, either by totally rejecting the practice or by clearly organizing it in institutional way.

Key Words: *Control, Smuggling, Anglophone Crisis*

Introduction

La contrebande des produits pétroliers est une contestation et surtout une remise en cause de l'autorité de l'Etat sur son territoire. C'est même un acte de défiance envers le pouvoir central de Yaoundé (Herrera, 1998 :185). Elle se présente comme le transport illégal des marchandises ou de personnes en particulier par-delà les frontières, ceci afin d'éviter de payer les taxes ou de faire entrer des produits interdits dans un pays, ou inversement, d'en faire sortir malgré l'interdiction (Police économique, 2006).

A la différence de nombreux autres fléaux et tares sociales que sont la piraterie, la contrefaçon, la contrebande est l'introduction ou la vente clandestine des marchandises sur un territoire douanier donné. La dimension imposable se trouve dès lors remise en cause car elle met en avant la quête de rentabilité ou celle de l'appât du gain. Aussi, elle illustre la difficulté de certaines catégories sociales - commerçants véreux, citoyens au chômage, acteurs de l'informel etc., à se soumettre aux lois et règlements du pays. Ce qui fait que, avec la crise qui sévit dans les régions d'expression anglaise du Cameroun, la contrebande

en elle-même n'est pas une de ses conséquences notamment dans la commercialisation des hydrocarbures comme cela peut être vue dans d'autres cas où les crises sont survenues à l'exemple de la Côte d'Ivoire (Bamba, 2012). Ici, c'est une forme d'ordre établi dans le désordre et/ou du désordre dans l'ordre au regard des pratiques et méthodes qui s'y opérationnalisent au quotidien. Il s'agit de voir comment le projet de remise en cause de l'Etat prend forme de manière quotidienne dans une ville en crise malgré la présence institutionnelle encore visible et au regard des raisons évoquées par de nombreux acteurs de la filière incriminée.

En admettant par exemple la pertinence sociale de la contrebande dans un Etat, en quoi peut-on penser que les produits pétroliers écoulés et transportés par des canaux non officiels constituent des vecteurs crédibles voire pertinents dans le projet d'effacement de la présence de l'Etat du Cameroun au NOSO ? La contrebande, au-delà de sa pertinence sociale dont les liens économiques et les bénéfices peuvent être reconnus aux pratiquants, reste tout de même un « *crime organisé* » qui nécessite l'éveil et/ou le réveil de l'Etat au Cameroun. Les produits pétroliers issus de la contrebande sont de véritables leviers de mise en mal de la présence de l'Etat.

Pour vérifier notre hypothèse, cette étude s'est appuyée sur des enquêtes menées sur un échantillon regroupant 105 personnes représentant diverses catégories des populations susceptibles d'apporter des éclairages pertinents à notre objet d'étude. Ces personnes sont toutes résidentes dans la région de Nord-ouest à Bamenda. Parmi celles-ci on dénombre : les fournisseurs, les transporteurs, les acheteurs, les vendeurs au cœur de la contrebande d'une part et d'autre part des agents des services de douanes, de la police, tout comme des simples citoyens. En plus de cet échantillon, il a été réalisé des observations afin de rendre plus probantes et neutres les déclarations faites afin d'éviter tout préjugé. Au-delà de ces techniques vivantes, des sources

documentaires ont également été mobilisées en vue de mieux cerner les constructions plurielles, relationnelles et même concurrentielles qui se dégagent sur le terrain. Pour cela, la contestation institutionnelle avant/pendant la crise nous a amené à mettre en dialogue les « idées », les « intérêt » et les « valeurs » qui y sont d'ailleurs véhiculés. En considérant la contrebande comme un construit, dès le départ qui s'apparente à une sorte de désordre inventif (Sindjoun, 1994 :57-67) l'Etat du Cameroun, pour se protéger et défendre son droit, se doit de se mettre « en action » (Joubert,1994), d'élaborer des politiques « concrètes » (Padioleau, 1982) voire « pragmatique » (Zitoun, 2013) en vue de garantir sa sécurité et dissiper toutes les « ambigüités » apparentes ou réelles (MastroPaolo, 1994). Dans un processus de construction institutionnelle, il a été question de voir la subjectivité des acteurs dans la contrebande, les usages dans le jeu des échanges à partir de la réalité objective qui s'impose aux différentes parties et même de cerner les manœuvres développées de part et d'autre pour soit asseoir l'Etat, soit pour davantage l'affaiblir et/ou le dissoudre sous son modèle actuel. Cependant, pour y parvenir, la dimension négationniste de la contrebande comme pratique institutionnalisée au sens d'« *organised crime* » doit d'abord être mise en lumière (I) avant d'amener à repenser et/ou revisiter les politiques de l'Etat afin de le maintenir debout (II) au-delà du cadre de la crise.

I- La Contrebande comme technologie institutionnalisée de remise en cause de l'autorité de l'Etat dans la crise anglophone

La contrebande au sens du transport illégal des marchandises ou de personnes en particulier par-delà les frontières, est une activité parallèle développée en dehors des canaux légaux dont le but est d'éviter pour les pratiquants de payer les taxes ou de faire entrer des produits interdits dans un pays, ou inversement,

d'en faire sortir malgré l'interdit (Police économique, 2006). Elle comporte plusieurs étapes à savoir « *la fourniture, la vente, le conditionnement, le transport, l'achat et la distribution*. En effet, la contrebande est une pratique « *institutionnelle* » florissante avec des multiples étapes interconnectées. Elle met en avant la négation du rôle de l'Etat par la mise à mal de ses institutions et surtout de ses règles et procédures. Dans la relation entre le Cameroun et ses voisins celle-ci est une institution dont les fondements sont tout aussi pluriels que plurivoques. C'est alors que pour comprendre cette politique de défiance de l'Etat, quelques indicateurs explicatifs sont à considérer pour comprendre ce qui soutend la contrebande tant du côté des officiels (1) que des gains qui s'y dégagent (2).

I-1- Les fondements de la florescence contrebandière au Cameroun

La crise anglophone qui commence le 21 novembre 2016 est postérieure à la contrebande. C'est une institution de par sa permanence dans la durée qui remet en cause les canons officiels de la régulation de l'Etat au plan socio-économique. Si cette activité prospère du fait des dérégulations du relief pouvant à tord ou à raison être favorable à son éclosion, elle s'appuie aussi sur de nombreuses failles et handicaps institutionnels. Ces handicaps peuvent chevaucher entre pratiques officieuses, « *officielles* », et celles dites de « *fourmis* » (Bamba, 2012). C'est en cela que l'on peut penser logiquement aux failles laissées par l'absence ou la faiblesse des normes tout comme des pratiques d'affaiblissement institutionnelle d'autre part.

I-1-1- Porosité normative

Lorsqu'on parle de contrebande, il apparait une question de timbre comme forme de matérialisation de la vitalité de l'Etat. En effet, le timbre se présente comme un traceur originel de la provenance du produit écoulé ou à écouler dans un espace géographique bien défini. En se référant au Cameroun qui

partage ses frontières avec plusieurs Etats à savoir le Nigéria, le Tchad, la RCA, le Gabon, le Congo, la Guinée-Equatoriale, l'on peut penser la charge de travail à laquelle se livrent ses différents services impliqués au travail maintien de l'ordre et de la surveillance du territoire. Si leur présence peut être pertinemment dissuasive, il ressort néanmoins la dimension « *biface* » de leur cadre de travail. D'abord la contrainte parce que sans elle, les fondements juridiques des missions assignées aux divers responsables ne peuvent être soutenus et quadriller efficacement le terrain. Ensuite, les ressources au sens de levier d'activation et de réconfort dans toutes leurs actions et initiatives sur leur espace de compétence. Cette mission qui peut aller au-delà des seules responsabilités nationales met en avant la complexité de la frontière dans sa compréhension qui elle-même va au-delà de simples lignes de démarcation en y trouvant aussi son intérêt dans son sens de « *frontiers* » comme zone ou espace de démarcation des souverainetés (Bokalli, 2013 ; 2015 :225-227). La frontière de près de 2000km que partage le Cameroun avec le Nigeria connaît une porosité indéniable facilitatrice de la contrebande dans divers aspects (Eloundou Messi, 2016 :62) notamment pétroliers.

C'est en cela que si au niveau de l'Etat du Cameroun l'on peut relever une méconnaissance et même une absence des lois et règlements en matière de contrebande, de transport frauduleux des marchandises d'un espace vital **A** à un point **B**, le code CIMA accorde tout de même un point d'honneur à la contrebande. Ses dispositions textuelles dans les articles **317**, **320**, **367**, **387**, **406** sont fort pertinentes à ce propos.

Lesdites dispositions nous rappellent fort opportunément les mesures qui peuvent être prises en cas de contrebande. L'article **388** rappelle à cet effet que « *ceux qui ont acheté ou détenu, même en dehors du rayon des marchandises importées en contrebande ou sans déclaration, en qualité supérieure à celle des besoins de leur consommation familiale, sont passibles des sanctions contraventionnelles de 4^{ème} classe* ». On comprend

alors que, pour combattre un tel fléau de destruction progressive du tissu économique de l'Etat, ce dernier se doit de se doter des moyens conséquents et aussi de mettre en interaction ses différentes institutions pour des actions coordonnées, réelles et efficaces.

Or, l'observation de ce qui se fait à Bamenda et ce à découvert dans toutes les artères de la ville, semble méconnaître le décret N°2005/05/28/PM du 15 février 2005 portant création, organisation et fonctionnement d'un Comité *ad hoc* de coordination des opérations de luttes contre la fraude, la contrebande la contrefaçon. L'article 12 dispose d'ailleurs que « *les produits convaincus de fraude, de contrebande ou de contrefaçon sont saisis conformément aux procédés applicables en matière douanière sans préjudices des sanctions pénales, civiles et fiscales prévues par les textes en vigueur* ». Pour autant, les produits de la contrebande sont non seulement vendus presque partout dans la ville à l'exception du giron des services du gouverneur de la région du Nord-ouest et aussi sont consommés par tous les citoyens comme le révèlent de nombreux vendeurs sur le terrain : « *Do you think that only small people di buy Funge, even big people them* ». « *Some even come early in the morning when others come late in the evening* ». Cela nous amène à comprendre que les institutions ne sont pas totalement inexistantes ; elles sont justes en faillite voire en crise. Chaque citoyen cherchant à trouver satisfaction dans ses usages quotidiens. Surtout qu'il est admis avec Njiffen (2014) que la pauvreté qui sévit dans les sociétés africaines est la preuve que l'Etat est en faillite avec toutes les institutions dont il garantit le pouvoir et l'efficacité (Eyebiyi, 2016 :77) même si cette pauvreté reste à relativiser dans le choix de vie. De plus, il reste difficile de penser que, la contrebande peut permettre à un Etat de lutter durablement contre la pauvreté telle que brandie par de nombreux réseaux fait de jeunes désœuvrés.

1-1-2- Faillite institutionnelle

La faillite des institutions a pour marqueur leur banalisation et leur perte d'autorité vis-à-vis des citoyens qu'ils sont censés protéger. Elle met en exergue la coupure entre les citoyens et les institutions. Dans un système où les autorités sont censées incarner le pouvoir de l'Etat et la banalisation des prescriptions économiques et la défiance permanente sont des indicateurs pertinents d'une rupture et surtout d'une remise en cause de l'ordre établi. En effet, contrairement à l'idée selon laquelle le décret n° 2000/935/PM du 13 septembre 2000 vint mettre en ordre les activités dans le secteur pétrolier en général et dans le sous-secteur aval en particulier dans ce sens où il consacre la norme de l'approvisionnement du marché national en produit pétrolier (Mbangué Nkomba, 2006), les activités fluorescentes liées à la contrebande des produits pétroliers prospèrent. Les frontières restent toujours suffisamment ouvertes et mal contrôlées. Du coup, elles se présentent comme une source et une ressource du profit pour tous.

La contrebande des hydrocarbures dans la ville de Bamenda laisse songeur à partir du moment où dans les trois arrondissements de la ville, les motos-taxi trop nombreux, les taxis réglementaires et même certains véhicules administratifs consomment ces produits au lieu de se rendre dans les stations agréées. C'est la ville la plus peuplée du Cameroun anglophone avec 573000habitants ; même si c'est la capitale régionale du nord-ouest qui partage sa frontière avec l'Etat de Taraba au Nigeria, Bamenda reste éloignée des frontières. Mais les distances n'empêchent pas la contrebande de prospérer montrant ainsi toute la défiance et la passivité institutionnelle qui se dégage. A Bamenda, si pour les acteurs du secteur informel il est question du prix abordable comparé à ceux effectués dans les stations (Oumarou ; Aminou, 2020 :11 ; Herrera, 1998) les représentants de l'administration au fait de la provenance et de la qualité de ces produits n'ignorent pas que, « *cette essence généralement de mauvaise qualité contient du plomb et*

représente un danger. La conservation de ce produit dans les bidons en plastiques et dans les fûts en fer représente des risques pour les populations manipulatrices » (Eloundou Messi, 2016 :63) et même pour les consommateurs et leur environnement immédiat. Le plus grand risque ici étant celui des incendies issus de la mauvaise manipulation de ces produits ou encore de la circulation incontrôlée des quantités non maîtrisables. De plus, pour ce qui est de l'approvisionnement en hydrocarbure au plan national, il revient de droit aux sociétés implantées aux importateurs et aux sociétés de distribution d'approvisionner le marché en produit comme le souligne à bon escient l'article 7 du décret n°2000/935/PM du 13 septembre 2000. Les sanctions liées à leur *modus operandi* sont d'ailleurs précisées. L'on ne saurait donc comprendre la raison d'être des installations des kiosques de vente des hydrocarbures frelatées dans cette métropole. Même lorsque l'Etat admet l'inégale répartition des stations-services sur toute l'étendue du territoire, des mesures de distribution restent néanmoins prises et des canaux officiels connus de tous à l'exemple de ce qui ressort de l'arrêté N°022/MINMEE du 28 Septembre 2001 qui précise certaines conditions d'exercice des activités du secteur pétrolier aval.

La faillite des institutions qui transparait dans la contrebande peut être appréhendée à partir quatre indicateurs pertinents, pas nécessairement cumulatif à savoir : de la perte progressive de l'autorité de l'Etat, la perte de légitimité sur les prises des décisions, l'incapacité de l'Etat à garantir un service public nécessaire pour son fonctionnement, les aptitudes discutables de dialogue. En cela, l'on peut dire que le fonctionnement de l'Etat est questionnable du fait de la non maîtrise de ses frontières par des institutions inopérantes. Alors, si les institutions fonctionnent au ralenti, voire au gré des acteurs contestataires, l'Etat reste souverain car détenteur du « *monopole de la violence physique légitime* » (Weber, 2003) même étant dans une perspective d' « *Ungoverned spaces* » apparent (Clunan, 2010)

ou face à une forte « *transgression* » (Bennafla, 2003, Eyebiyi, 2016). Avec la crise, la contrebande peut favoriser, *la montée de la petite criminalité et la perte de crédit dans le domaine public, la création de milices civiles (...)* Ensuite viennent les *indicateurs en lien avec gouvernance et l'Etat de droit : la dégradation des services publics, la création des petits groupes au sein de l'élite politique et enfin la violation des droits de l'homme*» (<https://wp.unil.ch/bases/2013/08/letat-en-faillite/> consulté le 10 avril 2019).

1-2- Absence de véritables politiques institutionnelles de surveillance et autorisation tacite de la contrebande

Le développement de l'institution contrebandière met en avant la criminalisation de l'Etat. En effet, en mobilisant le crime pour les contrebandiers et les failles pour l'Etat et ses démembrements, il y'a lieu de penser que l'industrie qui se met en marge du canal socioéconomique officiel profite d'une part du laxisme des autorités compétentes (1) et aussi et surtout de l'absence d'un véritable régulateur (2).

1-2-1- Absence véritable d'une politique institutionnelle de surveillance normative

En mettant en avant cette perspective punitive, Michel Foucault (1975) n'omet pas d'établir le lien entre la surveillance et la punition. Au Cameroun, s'il est à reconnaître que de nombreux services sont compétents en matière de contrôle et de lutte contre la contrebande en général et celle des hydrocarbures en particulier, le service de douane reste tout de même un maillon essentiel. Il l'est d'autant plus que même dans le contournement des normes, leur ingéniosité est aussi souvent sollicitée (Enquête de terrain, 2019). Les nombreux gains que cela rapporte ne sauraient laisser indifférent à partir du moment où les valeurs de devises diffèrent et laissent voir ce que le gap fait gagner en termes de devises et de matériel importé.

En admettant de manière outrancière qu'au Cameroun « *la contrebande et la contrefaçon touchent tous les secteurs de l'économie, notamment des produits de grande consommation : boissons, ciment, sucre, poulet congelé, cosmétiques, cigarettes, tissus, médicaments, emballages plastiques non biodégradables, hydrocarbures, etc.* » et fait perdre des sommes importantes à l'Etat du Cameroun. Il y'a quand même des interrogations à se faire. En cela, à partir du 1^{er} juin 2017, « *des équipes opérationnelles des douanes ont procédé à un maillage systématique du territoire national à la recherche des marchandises sensibles à origine douteuse telles que : les alcools, les produits ferreux, les cigarettes, le sucre, les véhicules de luxe, les produits pétroliers, les huiles végétales, etc. L'opération Halcomi a ainsi enregistré de nombreuses saisies de marchandises de contrebande et de contrefaçon* » (Interview d'Edwin Fongod Nuvaga, Directeur général des douanes du Cameroun disponible à <https://afrique.latribune.fr/afriquecentrale/cameroun/2017-12-02/cameroun-contrebande-et-contrefacon-coutent-100-milliards-fcfa-par-an-a-l-economie-760221.html> consulté le 08 avril 2019). Il ressort de cette opération que les estimations de pertes sont à hauteur de 100milliards de francs CFA. Cet aréopage des produits de contrebande appelle à une prise de conscience collective au sein du territoire et même de l'appareil de l'Etat. Ce dernier se doit de trouver des solutions institutionnelles où les intérêts du bas et du haut pourront dépasser de simples logiques individuelles.

Or, en annonçant des mesures sur des périodes définies telles que les Haltes au commerce illicite (Halcomi), l'on est en droit de penser que les « *irréguliers* » économiques, les « *partisan* » s'investissent aussi à leur tour pour mieux contourner la dynamique répressive. De même, l'on est en droit de penser que la situation économique pas très attrayante de par la qualité des revenus des citoyens acteurs de contrôle contribue à la fragilisation de ces derniers comme méthode choisie, intérêts et

valeurs se trouvant donc en conflit. Car les valeurs dans le cadre institutionnel se trouvent éprouvées dans les mécanismes plu ou moins bricolés de lutte contre la contrebande des produits pétroliers.

a- Autorisation Institutionnelle tacite de la contrebande des hydrocarbures

Le choix de la ville de Bamenda tient du fait que, capitale de la région du Nord-ouest, cette ville fait partie des principales aires cosmopolites de la partie à domination anglophone, et aussi elle est éloignée de la frontière avec le Nigéria principale porte d'entrée des produits pétroliers connus sous le vocable « *Funge* », « *Zoa-Zoa* », « *Federal* » (Hardison, 2018 : VIII, Herrera, 1998 ; Courade, 1994). Si la ville n'est pas réputée très proche de la frontière, elle regorge cependant de nombreuses lignes pouvant la mettre en contact avec les espaces de transit. La contrebande des produits pétroliers dès lors peut être analysée sous deux perspectives : la collusion et la collision.

La collision renvoie à une opération qui consiste à mettre en avant la contestation et la mobilisation des moyens de l'Etat par ses agents en vue de traquer les irréguliers et leurs alliés/partisans. En faisant le lien de par les attitudes observées d'un part par les agents de l'Etat, de l'autre par les fraudeurs, il ressort une prise de risque interpellatrice. Le fait de se cacher à la vue des autorités constitue pour le vendeur du « *Funge* » une prise en conscience de son irrégularité dont la seule voie crédible de satisfaction de toutes les parties n'est autre que la terminaison de l'activité. Cette attitude de « *chat* » et de la « *souris* » montre dès lors que le Léviathan n'est en rien « *boiteux* » (Callaghy, 1987, Badie, 2006). Au contraire, il régule en laissant faire ; bref il feint d'ignorer. Cette mission régulatrice s'inscrit dans la construction foucauldienne de la discipline par laquelle l'exercice de surveiller et/ou de punir apparaît comme une forme de violence non seulement au plan pratique pour l'État vis-à-vis des professionnels du crime de la contrebande, mais aussi au plan symbolique (Foucauld, 1975 :189) du fait des effets qu'elle produit dans leur

secteur d'activité. Cette perspective de rupture tient aussi du fait que la contrebande se doit d'être considérée à la fois comme une drogue, dangereuse, aux effets imprévisibles, et un remède, capable par conséquent de pallier aux insuffisances ou aux défaillances de la pensée véhiculée soit par l'Etat, soit par ses partenaires-rivaux. Par la mise en avant de la résistance, la contrebande permet de voir que, la morale projetée par les gouvernants au nom de l'État ne semble pas toujours « être présente dans la tête des gens. Elle est inscrite dans les rapports de pouvoir et c'est seulement la modification des rapports de pouvoir qui peut amener la modification de la moralité » (Foucault, 2013 :117). L'Etat peut donc objectivement faire preuve de « passivité » et même de « passabilité » (Cefai, 2003) dans ses mécanismes de lutte et/ou d'éradication de l'activité criminelle qu'est la contrebande. C'est aussi par ces méthodes passives et/ou passables qu'ils se créent des liens entre contrebandiers et contrôleurs/surveillants permettant de mettre en relation les intérêts, les idées et les institutions.

Par ailleurs, la collusion quant à elle profite non seulement du silence parfois suspect des autorités de l'Etat, mais aussi et surtout de la multiplication des agents. L'option disciplinaire et punitive pouvant renvoyer, à « une obligation d'observer un règlement » (Grawitz, 2000 :127) peut se trouver minorée dans cette perspective du fait d'un système pas toujours maîtrisable. Dans le même sillage, il est dit avec Lavau (1972) que le système politique régule la dynamique des relations entre les groupes sociaux dans la mesure où celle-ci peut mettre en péril la capacité productive, la résistance extérieure et la paix intérieure de la société. Ici, les activités du système politique peuvent consister en processus correcteurs et protecteurs ; elles peuvent aussi chercher à conférer une légitimité à un certain équilibre de forces, à donner à celui-ci l'appui du droit ou/et de la contrainte. Dans cette dynamique de construction ou de capitalisation des opportunités d'un espace de compétition et ou de rivalités, le système politique accomplit des activités selon deux façons : la

première façon relève de la gestion des affaires courantes : c'est la politique du court terme, du journalier, du détail, des décisions incrémentales (qui, on l'oublie trop, constitue au moins quantitativement le gros des activités politiques). La seconde approche renvoie à la politique du long terme et des grandes orientations qui affectent profondément les structures sociales et politiques, les principes de légitimité, les valeurs, les rapports avec les amis et ennemis extérieurs (Lavau, 1971 :171-172). On comprend alors dans le cadre de la contrebande comment un vecteur de désordre peut s'ériger en facteur d'ordre à la vue de tous, alors même que les lois et les règlements que les autorités sont censées incarner l'interdisent. Qu'à cela ne tienne, les valeurs que l'Etat promet lui imposent en revanche un réajustement permanent même quand tout semble s'écrouler. La contrebande qui prospère en zone de crise amène de façon permanente au questionnement soit des méthodes de gouvernement, soit des pratiques qui y ont cours.

II-L'Impératif de redynamisation et de redéfinition des stratégies d'affirmation de l'Etat

La prolifération des nombreux sites de vente de produits des hydrocarbures issus de la contrebande a favorisé la destruction de nombreux édifices publics depuis le début de la crise commencé le 21 novembre 2016. En effet, pour cerner à quoi renvoie l'Etat, ses dimensions matérielle et immatérielle sont importantes la radicalisation de la violence dans les régions anglophones se trouvent alors être une opportunité de renforcement de cette perception. C'est alors que si les symboles et les signes semblent le plus souvent traduire nos façons de « *penser* », de « *sentir* », et « *d'agir* », il reste que, l'identification des citoyens aux institutions et à ceux qui les incarnent est toujours inopérante même dans un contexte de violence physique ou symbolique. Cette identification fait partie intégrante de la politique : car la politique c'est d'abord l'activité

de direction de l'Etat. En cela, gouverner c'est « *prendre des décisions, résoudre des conflits, produire des biens communs, coordonner les comportements privés, réguler les marchés etc.* » (Leca repris Zittoun, 2013 :15). Cela montre que même dans la production de la violence, la politique se veut coordonnée, avec pour objectif des cibles bien précises. Alors, si par la contrebande l'Etat subit des pertes énormes (Interview de Moampea, DG SCDP), du fait du chiffre des affaires en baisse des stations-services comme le souligne certains de leurs responsables (Enquête de terrain, 2019), la nécessité de se repenser, se reprendre en main et reprendre son commandement s'impose comme choix. Ce dernier passe d'ailleurs par le courage de remettre en question ses pratiques tant le fond que sur la forme.

II-1- La redéfinition des politiques de contrôle via l'autonomisation des régions

Dans de nombreux pays de nos jours, pour optimiser le fonctionnement de la société, il convient de développer une démocratie de proximité par un mouvement de transfert de pouvoirs assurés par le décentrement. Ce qui impose à muter du centre vers la périphérie. C'est d'ailleurs pour cela que le législateur a parlé de la décentralisation dans la Constitution du 1^{er} janvier 1996 (Article 1^{er} al.2 « *la République du Cameroun est un Etat unitaire décentralisé* »). Cette forme de gouvernement et d'administration des ressources du pays est au contraire caractérisée par la création de centres de décision dotés d'une certaine autonomie. Dans cette crise qui sévit au Nord-ouest et Sud-ouest, la forme de l'Etat est constamment brandie offrant trois principales options de management à savoir celle de l'Etat unitaire, les fédéralistes et aussi et surtout les sécessionnistes.

En scrutant le contenu de ces concepts, il y'a lieu de dire que, « *le fédéralisme, caractérisé par un principe de participation, un principe de séparation et un principe d'autonomie, implique,*

selon la conception anglo-saxonne, des entités autonomes préalablement à l'établissement d'un système politique qui vise la coordination d'activités politiques de plusieurs entités collectives superposée ». Pour ce qui est de la décentralisation, celle-ci induit la présence d'un État unitaire qui décide des différentes manières de déléguer tout ou une partie de ses pouvoirs à des échelons politico-administratifs territoriaux. Au Cameroun, ce qui fait problème vient du fait qu'il est dit que le centre contrôle tout même les éléments les plus élémentaires. Des 105 personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues à Bamenda entre le 15 mars et le 20 Avril 2021 dans la ville de Bamenda, cette réponse est donnée par la plupart des enquêtés. Le centre de décisions et d'ailleurs pris comme principal responsable de toutes les failles sociopolitiques du Cameroun, de la floraison du commerce illicite des hydrocarbures dans les régions en crise et même au-delà.

Le centre ici renvoie à Yaoundé siège des institutions, capitale politique du Cameroun. A cet effet, le fait que la constitution laisse une place légalement floue aux mécanismes de mise en place de la décentralisation et aux institutions y afférentes laisse interpellateur. L'article 67 dispose par exemple que *«1- les nouvelles institutions de la République prévues par la présente Constitution seront progressivement mises en place. 2- Pendant leur mise en place et jusqu'à cette mise en place, actuelles les institutions de la République demeurent et continuent de fonctionner* ». La mie sur pied du Conseil régional en décembre 2020 ne tranche pas pour autant ce débat mettant en jeu les forces politiques ; aussi, la solution fédéraliste semble être écartée de la part de l'appareil gouvernant au profit de l'option régionaliste quand on regarde les derniers développements relatifs au projet de loi examiné à l'Assemblée nationale lors de la session parlementaire de mars 2019. Même si officiellement cette question n'est toujours pas ignorée, la sortie du défunt Sénateur Chief Mukete, membre du RDPC laissait songeur sur

la suite des événements. Ce dernier défendait une option fédérale à 10 Etats correspondant aux 10 régions si c'est l'option choisie. Celle liée à la sécession n'est réelle que dans la tête des défenseurs de la République virtuelle d'Ambazonie dont l'un des principaux leaders Ayuk Tabe Sesseku, premier Président dudit « Etat » se trouve incarcéré à la prison centrale de Kodengui (Yaoundé) pour des motifs de subversions malgré les lenteurs observées dans l'exécution efficiente des résolutions du Grand dialogue national tenu à Yaoundé du 30 septembre au 04 octobre 1999. C'est dans cette voie que Paul Zibi (2019) parle « *néantisation des vellétés fédéralistes et sécessionnistes* » même si en matière de quête de solution pour une pacification durable des relations de rupture de paix, aucune option ne doit être exclue et le dialogue se doit d'être fait sans tabous, ni idées préconçues.

En faisant un parallèle avec d'autres aires culturelles, la constitution sud-africaine par exemple en son article 1^{er} dispose que « *la République Sud-Africaine est un État unique, souverain et démocratique* » et l'article 3 « *introduit le concept nouveau de gouvernement coopératif dans les relations entre les différents niveaux de gouvernement (national, provincial et local ou municipal), dépassant ainsi la notion de partage du pouvoir qui a présidé à la phase transitoire* ». Ceci amène à dire que la voie de responsabilisation des autorités au niveau local semble inévitable dans l'aire politique Sud-africaine (Porteilla, 1998). En évoquant déjà la région et la commune dans la constitution du 18 janvier 1996, il apparaît clairement dans l'analyse que le processus de décentralisation évoqué n'est en rien un cadeau fait au peuple camerounais : « *les collectivités territoriales décentralisées de la République sont les régions et les communes. Tout autre type de collectivité territoriale décentralisée est créée par la loi* » (article 55). Cette disposition tient du souci de désamorcer les incongruités et malentendus qui pourraient à l'interne provenir de la diversité fondée sur le multiculturalisme et des legs coloniaux d'une part et à l'externe

de la forte pression conjoncturelle. D'ailleurs, une commission allant dans ce sens a été créée en janvier 2017 (Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme-CNPBM) même si à long terme les raisons de sa création semblent plus politiques et son fonctionnement encore plus questionnable et problématique qu'avant sa mise sur pied.

Les questions économiques aux fondements de la contrebande s'appuient sur l'incapacité de l'Etat voire du centre (de l'Etat) à répondre aux besoins de la périphérie avec efficacité et aussi aux capacités déplorables à ne pas pouvoir être partout. Alors, en identifiant la contrebande des produits pétroliers comme un indicateur pertinent des failles, de la faillite, de la « *privatisation* » et même de la « *criminaliation* » (Bayart, 1997) du système dans certaines parties du pays, le décentrement de l'Etat en responsabilisant à suffisance les acteurs au niveau local peut se présenter comme un début de réponse fiable et viable. En effet, avec l'intégration des acteurs locaux dans la gestion effective de la chose publique, l'appareil gouvernant se doterait d'une arme efficace dans sa gouvernance avec laquelle il deviendrait le régulateur qui s'assure juste de la qualité des mécanismes de contrôle établis au niveau local dans le cadre de la décentralisation effective ou de la régionalisation. Ce qui pourrait diluer la phase violente faite de la répression des forces de sécurité (Eyebiyi, 2016 :90-91). La logique du « *top-down* » se trouve dès lors suppléée par le « *bottom-up* » où les administrateurs locaux peuvent mieux appréhender les préoccupations des populations dont ils sont les représentants. Face à la montée en puissance de la violence et à la forte concentration des ressources de l'Etat au niveau central, il ne fait aucun doute que les autorités de la périphérie sont de plus en plus exposées aux critiques et même si elles ne le disent pas et n'assument pas de façon ouverte et officiellement, leurs craintes restent néanmoins préoccupantes. Des informations collectées sur le terrain et des observations faites par la suite amènent à dire

que ces inquiétudes sont basées sur la faiblesse des moyens mis à leur disposition au niveau local et aussi au temps d'intervention pour des éventuels secours ou agissement à la suite d'une prise de décision.

II-2- La restructuration de l'Etat et des compétences de ses agents

La crise qui a cours dans les régions d'expression anglaise met un avant un ensemble d'éléments aussi disparates que variés mais dont la pertinence ne saurait être niée. En intégrant le fait que le Cameroun un construit colonial, sa partie française est devenue indépendante le 1^{er} janvier 1960 et s'est réunie à sa partie anglaise le 1^{er} octobre 1966. Si la constitution montre que le Cameroun est une république unitaire décentralisée, les pratiques qui y ont cours dans sa gouvernance systémique sont plus marquées de l'empreinte du jacobinisme français. Et c'est ce qui fonde la trame des revendications qui y ont cours dans les parties anglophones.

Si le gouvernement depuis le début de la crise en 2016 a essayé d'apporter des réponses plus ou moins pertinentes aux (11) revendications formulées au départ par le Consortium, celles-ci étaient passées à vingt-et-cinq (25) entre novembre 2016 et janvier 2017. De ces revendications, le gouvernement a apporté vingt-et-une (21) réponses, estimant que celles restantes remettent en cause le préalable posé dès l'entame des discussions (Zibi, 2019). En fait, les discussions achopperont parce que le gouvernement estime que les revendications sur le système éducatif, juridique et judiciaire ne servent que de paravent aux membres du Consortium qui auraient un agenda caché visant la sécession. Pourtant dans ses réponses, le gouvernement a lui-même apporté des solutions questionnables à certaines revendications. L'option d'un concours spécial pour les Camerounais de formation de la « *Common Law* » qui au plan pratique et pragmatique tient lieu de mesure d'atténuation de la crise est aussi au plan légal une sorte de violation de la

constitution mettant en difficulté les Camerounais de formation civiliste. C'est une mesure illégale mais qui au prend pragmatique est une politique publique au sens des réponses que peuvent fournir l'Etat face à une situation difficile.

Ici, il est non seulement fait des critiques aux gouvernants mais aussi à leurs nombreux soutiens locaux. En faisant un lien entre la contrebande et la crise dans les régions anglophones du Cameroun notamment dans la ville de Bamenda, et certaines solutions pertinentes du gouvernement, de nombreux acteurs du terrain nous parlent des « *mesures cosmétiques* » et inadaptées de la part du gouvernement autant pour la crise de manière générale ou pour ce qui est de la contrebande en particulier. Certains nous ont d'ailleurs révélés que cette activité est entretenue par l'Etat lui-même via ses nombreux agents du terrain. Au-delà de la corruption qui est pointée çà et là, nos informateurs questionnent le prix et y trouvent un début de solution. Ils soutiennent par exemple que, le fait de ne pas s'attaquer clairement à la question des hydrocarbures en ramenant le prix à la baisse constitue un véritable problème et motivateur de la criminalisation. La nature des prix à la pompe en plus du discours fait sur la qualité des produits issus de la contrebande accentuent de manière fort opportune le clivage plus ou moins assumé. L'Etat se doit de sortir des discours pour des actions concrètes, pratiques et pragmatiques. Si d'un côté la contrebande procure à ses hommes de vastes revenus, de l'autre elle représente un manque à gagner considérable pour les finances publiques (Kengne Fodouop, 1988 :24). Même comme plusieurs citoyens semblent se réjouir de ces failles pour s'engraisser et grossir leur portefeuille au détriment de l'Etat, et pour d'autres que cela serve de base de remise en question de l'Etat et de ses politiques.

Certains acteurs pensent même que le gouvernement n'est pas innocent dans la pratique de la contrebande. En effet, il a autant les possibilités de solution qu'il en est aussi la cause ou le problème ; l'une des mesures fortes serait « *la reconnaissance*

de l'échec de ses politiques » (Entretien réalisé le 27 mars 2019 à Bamenda à Mile 2 Junction au Snack Bar « Las Vegas »). Pour d'autres encore, le gouvernement ne semble pas cerner les dangers de libre commercialisation du « *Funge* » dans de nombreuses villes du Cameroun (Oumarou ; Aminou, 2020 :16) sans véritable contrôle. Il ne doit plus penser tout contrôler depuis Yaoundé (le centre) alors même que de nombreux administrateurs locaux maîtriseraient plus aisément les flux comparativement aux autorités du centre (Entretiens réalisés le 20 mars 2019 à Bamenda à Foncha Junction précisément à « *Njei Nforbi Bakery* »). Cette situation laisse imaginer que l'Etat n'est plus pertinent dans sa forme actuelle. Malgré les différentes formes de résistance apparaissant dans son discours et ses décisions, certains de ses représentants semblent mieux cerner le sens des réticences venant des acteurs du bas comme une autre forme de gouvernement prenant en compte les particularités sociopolitiques et historiques des zones de contestation. Pour les uns, la forme de l'Etat actuelle pose certes un problème, pour d'autres c'est un leurre : « *the problem is not the form of state, we are the problem* » (Entretiens réalisés en 2021 à Mile 1 Up station). La solution à trouver au problème viendrait des hommes qui pensent véritablement l'intérêt de leur peuple au-delà de la dichotomie de Saint Augustin entre la « *cité céleste* » et la « *cité terrestre* ». Car dans une perspective des politiques publiques, toute attitude adoptée par l'Etat est une stratégie ; elle s'inscrit en droite ligne avec ce que les gouvernements et donc les gouvernants décident de faire ou de ne pas faire (Dye, 1972). Mieux, les discours, les idées avancées, les analyses des acteurs ou de leurs représentants dans leur diversité constituent un ensemble d'éléments qui font sens et qui donnent du sens aux interactions étatiques. De ce fait, il est question de dépasser le hiatus du « *haut* » et du « *bas* » en mettant un accent sur les cadres de dialogue, de concertation pour un contrôle étatique conséquent pouvant faire sortir de manière définitive « *l'informalité* » (Eyebiyi, 2016 :77-95) de la contrebande de

l'informel ou de la clandestinité pour la rendre formelle/officielle.

De manière claire, l'Etat du Cameroun, comparativement à ce qui se fait ailleurs et notamment en Afrique de l'Ouest, se doit de changer de méthode de lutte contre la contrebande en y injectant moins des formes punitives. La solution d'encadrement et surtout de contrôle de cette activité constitue une manne financière tant bénéfique pour l'Etat que pour de nombreux citoyens dès lors qu'elle peut contribuer de quelque manière que ce soit à l'auto-emploi, à la réduction du chômage et par ailleurs de la sécurité de l'Etat. Tout, compte fait, en considérant la progression quantitative des points de vente des produits de la contrebande dans la ville de Bamenda et même ailleurs, les méthodes de luttes de l'Etat axées essentiellement sur le fouet, la punition nécessitent d'être repensées dans une perspective pastorale. En encadrant la contrebande, les finances de l'Etat pourraient être mieux sécurisées qu'en restant dans la voie de la confrontation.

Bibliographie

Badie B. (2006). Requiem pour un Leviathan boiteux. *LaCroix*. Consulté le 15 Mai 2019. https://www.la-croix.com/Archives/2006-07-04/Requiem-pour-un-Leviathan-boiteux-_NP_-2006-07-04-267013

Bamba L. (2012). *La contrebande des marchandises aux entrées routières du territoire douanier de la Cote d'Ivoire. Cas du district d'Abidjan*, Thèse de Doctorat en criminologie, Université de Cocody, 384p.

Bennafla K. (2002). *Le commerce frontalier en Afrique centrale. Acteur, espaces, pratiques*, Paris, Karthala, 368p.

Bokalli E. S. (2015). Legs coloniaux et problématique sécuritaire des frontières interétatiques en Afrique. *Revue africaine de Droit et de Science politique*, Vol.3, N°6, p.223-258.

Callaghy T. (1987). The State Lame Laviathan: the patrimonial Administrative State in Africa in Zaki E., (Ed) *The African State in transition*, Londres: New York, MacMillan, St. Martin's, p.87-116.

Cefai D. ; D. Pasquier (Dir) (2003). *Les sens du public ; public politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses universitaires de France, 497p.

Clunan A.L.; H.A. Trinkunas (2010). *Ungoverned Spaces. Alternatives to state Authority in an Era of Softened Sovereignty*, Stanford, Stanford University Press, 328p.

Courade G (Dir), (1994). *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 418p.

Eloundou Messi P.B. (2016). La vente illégale des hydrocarbures : Conservation et problèmes de santé publique dans la ville de Maroua. *International Journal of Research in Engineering and Science*, Vol .4, Issue 10, p.60-66.

Eyebiyi E. (2016). Etudier l'Etat à partir de l'informalité. Répression et résistances autour du commerce informel de carburant, *Lien social et Politiques*, N°16, p.77-95.

Foucault M. (1975). *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 352p.

Hall P.; C. Rosemary; R. Taylor, (1997). La Science politique et les trois néo-institutionnalismes. *Revue française de science politique*, Vol.47, p.469-496.

Herrera J. (1998). Du « fédéral et des « Koweitiens » : la fraude de l'essence nigériane au Cameroun. *Autrepart*, Vol 6, p.181-202.

Kengne Fodouop (1988). La contrebande entre le Cameroun et le Nigeria. *Cahier d'Outre-mer*, N°61, p.5-25.

Klotze A. (1999). Le constructivisme dans la théorie des Relations internationales. *Critique internationale*, Vol.2, p.51-62

MastroPaolo A. (1986). L'Etat ou l'ambiguïté. Hypothèse pour une recherche. *Revue française de Science politique*, Vol.36, N°4, p.477-495.

Mbangué Nkomba, P. (2006). *Pétrole et jeu des acteurs dans la fabrication des politiques publiques des hydrocarbures au Cameroun*, Mémoire de DEA, Université de Yaoundé II-Soa, 127p.

Ndong Béka II, P. (2020). Les activités illicites à la frontière nord du Gabon. *L'Espace politique*, (Online) Vol. 40, N°1, 13p.

Ntyam Ngana, F.S. ; Etoundi Atenga, E.M. (2015). L'approvisionnement de zones urbaines enclavées au Cameroun en produit pétroliers : cas de la région de l'Adamaoua. *Munich Personal RePEc Archive (MPRA)*, 13p.

Oumarou M. ; Aminou F. (2020). Analyse du comportement du consommateur du carburant-Essence au Cameroun : Examen du Cas de la ville de Maroua. *Global Journal of Human Social Science*, Vol .20, Issue 9, p.9-19.

Padioleau J.G. (1982). *L'Etat au concret*, Paris, Presses universitaires de France, 224 p.

Porteilla R. (1998). *Le nouvel Etat sud-Africain. Des Bantoustans aux Provinces.1948-1997*, Paris, l'Harmattan, 516p.

Sindjoun, L. (1994). Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'Etat. *Politique africaine*, Vol. 62, p.57-67.

Zibi P. (2019). Les réponses infra-constitutionnelles à une crise de nature constitutionnelle : Cas de la résolution de la crise anglophone. *Violent Conflicts, Crisis, State of Emergency, Peace building*, Berlin Wissenschafts-Verlag, p.225-248.

Zittoun Ph. (2013). *La fabrique des politiques publiques. Une approche pragmatique de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 344p.